

TOGO



Objet : Demande de conformité et réparation



CAO  
Compliance Advisor  
Omdudsman USA

Causé par la construction Port LCT  
La cause de non-respect du rapport de conformité CAO 2016.

Chère Madame,

Nous avons l'honneur de venir avec une grande désolation portée la deuxième plainte sur les impacts du port de LCT (aggravation d'érosion côtière.) Malgré tous nos revendication Pacifique de nos droit environnemental, nous avons l'impression que la représentante régional de SFI basé au Ghana nous tourne à rond et ne prendre pas ses responsabilité ou solution adéquate, vis-à-vis de cet problème qui fait perte déjà des vies humains.

La destruction maximes des maisons de fortune. La perte des activités génératrice de revenu (pêche, la perte et déplacement des héritages culturel...) causé par l'Aggrandissement de la dite port de LCT. Après la publication du rapport de conformité CAO 2016. Toutes nos discussions entre LCT et SFI sont sans suite favorable, même une demande de rencontre avec les hautes responsables de la SFI chargé de l'environnement et conformité de SFI ne sont pas accepté. Tous les rapports d'enquête sur l'érosion côtière sont dans les tiroirs et c'est très compliqué au plaignant d'avoir accès à ce rapport et notons aussi la création d'un mécanisme de plainte sans tenir compte à l'adhésion féminine, et à notre avis le rôle de ce mécanisme de plainte est de divisé les plaignants et installer leurs système.

C'est dans cet optique que nous sollicitons une enquête de CAO pour déterminer les causes de nos respect des recommandations de CAO 2016 sans oublier les causes de lenteur observé dans notre peinte déposé depuis 2015 sur la table de CAO.

Dans l'entente d'une suite favorable veiller agréé madame la vice-présidente de CAO d'expression de nos haute considération.



Collectif des victimes l'érosion côtière



A CAO / SFI / PANEL / BIC / BAD / FMO - DEG

OBJET : Information urgente.

Chers partenaires et associés du port LCT.

Nous venons par cette présente lettre vous informé d'une situation de division très grave causé par deux responsables de la société LCT dans notre communauté ce 20 octobre 2022.

Certains nombres de nos chefs traditionnels ont subits des intimidations et pressions pour la signature du protocole d'accord d'entente fait par LCT. Nous avons informé [redacted] chargé de notre dossier à la CAO depuis presque quatre semaines de cette situation désastreuse de division. Malgré tous nos efforts les pressions faites à notre égard ont continué jusqu'à la signature de la dite accord par certains chefs de village ce 20 octobre 2022 à la mairie de baguida ; ce qui a causé des tensions et des incompréhensions aux seins de la communauté.

Nous demandons l'appui de PANEL / SFI / BIC / CAO / BAD. FMO DEG afin de comprendre que cet accord est illégal vus qu'il a été signé sous pressions ; Et même le premier responsable du collectif n'a pas signé.

Nous souhaitons aussi une visite sur le terrain du chargé de notre dossier à la CAO ; afin de vérifier les vrais informations auprès de la communauté avant la publication de son rapport de suivi de 2022.

